

Le 2 juillet 2009

Par courrier électronique

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2**

La Régie accuse réception de la demande du Transporteur du 30 juin 2009, visant le report de l'audience fixée à partir du 6 juillet 2009 dans le dossier mentionné en titre.

La Régie demande aux intervenants de lui faire parvenir leurs commentaires à cet égard, **au plus tard aujourd'hui, à 16h**. Le Transporteur aura jusqu'au **3 juillet 2009, 10h** pour déposer sa réplique.

La Régie transmettra, par la suite, sa décision sur la demande de report du Transporteur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mdl